VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

SEVRAGE FORCÉ

Par Profil supprimé Postée le 31/05/2012 15:07

bonjour, je suis étudiant infirmier. je réalise un mémoire sur le patient toxicomane (héroïne) en état de manque. il s'agit d'un cas ou j'ai été confronté: un patient qui était en service de chirurgie refusait toute aide et toute communication car elle était en état de manque (12h minimum sans consommation). dans cette situation, l'infirmière et moi-même nous nous somme senti impuissant. que faire dans cette situation? comment entrer en communication? comment réaliser les soins alors qu'elle les refuse?
je ne cherche pas forcément de réponse mais des pistes et des axes de recherche.
merci d'avance pour votre aide.

Mise en ligne le 31/05/2012

Bonjour,

Un sevrage d'héroïne, ou plus généralement d'opiacés, peut se faire éventuellement sans aucune aide, celui ci étant sans risque d'un point de vue physiologique, bien qu'étant difficile à gérer durant plusieurs jours. Le fait que cette personne soit hospitalisée en service de chirurgie et que vous souhaitiez l'aider sur la question de la toxicomanie pose question, dans l'éventualité où les soins qu'elle refuse portent sur son problème d'addiction. Il est en effet impossible dans ce cadre là d'imposer une aide à une personne qui la refuse.

Il arrive toutefois qu'il y ait dans certains hopitaux une équipe de liaison en toxicomanie. Ces professionnels peuvent alors aller à la rencontre de la personne pour essayer d'entamer un dialogue, voire l'amener à se faire aider lorsque cela est possible.

Il n'y a pas de conduite type à tenir pour entrer en communication avec une personne se trouvant dans ce type de situation. Il peut être intéressant pour y réfléchir de vous tourner vers vos formateurs, ainsi que vers le personnel de soin de votre lieu de stage dans le cadre de la reflexion sur la pratique.

Vous pouvez aussi rencontrer des professionnels qui travaillent en service de toxicomanie s'il y en a dans l'hopital en question, ou bien vous tourner vers un centre de soins spécialisés afin d'échanger sur vos pratiques ce qui peut alors vous apporter des pistes. Vous trouverez ci-dessous leurs coordonnées.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA - ANTENNE DE REMIREMONT

74, boulevard Thiers
88200 REMIREMONT

Tél : 03 29 22 14 05
Site web : f-ms.fr/etablissement/csapa-traiter-tout-type-d-addiction/
Secrétariat : du lundi au jeudi 8h/12h et 13h/17h sauf mardi jusqu'à 19h et vendredi jusqu'à 16h30
Accueil du public : Du lundi au jeudi 8h30/12h et 13h/17h sauf mardi jusqu'à 19h et vendredi jusqu'à 16h30

COVID -19 : Novembre 2022: Rendez-vous sur place dans le respect des gestes de précaution.

Voir la fiche détaillée